

Zone de recrutement

Division 3 : Vie de l'élève

Collège Bertran de Born	Collège Clos Chassaing	Collège Anne Frank
<p>PERIGUEUX Aire située dans la boucle méridionale de l'Isle, limitée au Nord de l'avenue Daumesnil, rue Saint Front, rue Eguillerie, cours Montaigne, rue Wilson, rue Duguesclin, rue de Strasbourg, rue Paul Bert, rue des Deux Ponts, rue Allée du Port.</p> <p>COMMUNES ATUR - MARSANEIX - NOTRE DAME DE SANILHAC - ST LAURENT S/MANOIRE - STE MARIE DE CHIGNAC - ST PIERRE DE CHIGNAC</p>	<p>PERIGUEUX Aire délimitée par la rue de l'abîme, rue Pierre Sépard, Chemin de la Filature, la rivière l'Isle, la rue Allée du Port, rue des Deux Ponts, rue Strasbourg, rue Duguesclin, rue Wilson, cours Montaigne, rue Gambetta, rue Louis Mie, rue Combe des Dames jusqu'à la commune de PERIGUEUX</p> <div data-bbox="1128 647 1653 834" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Pour l'aire située entre le chemin du Moulin Neuf, la route d'Agonac, l'Isle, le chemin de la Filature et la rue de l'Abîme, les familles auront le choix entre ces deux établissements.</p> </div> <p>COMMUNES ANTONNE - LE CHANGE - ESCOIRE - ST VINCENT S/L'ISLE - SARLIAC S/L'ISLE</p>	<p>PERIGUEUX Aire située à l'ouest de la route d'Agonac, du pont de l'hermitage, du chemin du Moulin neuf, au nord de la rivière Isle, jusqu'à la limite ouest de la commune de PERIGUEUX</p> <p>COMMUNES AGONAC - CHANCELADE - CHÂTEAU L'EVEQUE</p>
Collège Laure Gatet	Collège Michel de Montaigne	Collège Jean Moulin CHAMIERs
<p>PERIGUEUX Aire délimitée par le boulevard G. Saumande jusqu'à la limite de la commune de Trélassac, l'avenue Daumesnil, la rue St Front, rue Eguillerie, rue Gambetta, rue Louis Mie, rue Combe des Dames.</p> <p>COMMUNES CORNILLE - CHAMPCEVINEL - TRELISSAC à droite du CD8 - lieux dits : Les Romains - Barberousse, Merlandoux - le Pouyault - Le Meyrat - Sept Fonds - Les Fieux - Chaussidoux - La Grave - Lac Ladoux - La Grande mare - les Charretiers - Les Tavernes</p>	<p>PERIGUEUX Aire délimitée au Nord par le Boulevard, à l'Ouest la rivière Isle et au Sud la route de Bergerac et la route de Lyon</p> <p>COMMUNES BASSILLAC - EYLIAC - BOULAZAC - TRELISSAC</p>	<p>COMMUNES COULOUNIEIX-CHAMIERs - MARSAC S/L'ISLE</p>